

# Le Billet de Joinville – Ecologie

Décembre 2016

22bis quai du barrage, 94340 Joinville le Pont

tel : 01 48 83 77 70

## STATIONNEMENT & CIRCULATION : pour aller de l'avant !

La pollution atmosphérique, le bruit, la pollution visuelle, l'encombrement de l'espace public et l'absence d'activité physique, induits par une circulation automobile excessive, font des ravages.

Il n'est pas raisonnable d'utiliser un engin d'une tonne pour déplacer, sur moins de 3 km, une personne de moins de 100 kg, qui ignore que l'endroit de loin le plus pollué, c'est l'intérieur de sa voiture !

Pourtant, les politiciens ne s'en effraient pas. Un tract rétrograde vient même de proposer de légaliser le stationnement des véhicules sur les trottoirs « larges » (largeur minimale non précisée), sans souci pour les personnes handicapées qui ont besoin pour passer d'une largeur d'au moins 1,40m (seuil inscrit dans la loi), ni pour les poussettes. A ce compte, les Écologistes devront bientôt réclamer le marquage sur les trottoirs de couloirs réservés pour les piétons !

N'écoutez pas ceux qui vous disent que les Écologistes veulent gâcher la vie de ceux qui ont vraiment besoin d'utiliser une voiture. Au contraire, ceux-là rouleront et stationneront mieux si les autres se tournent vers les modes de déplacements doux !

Pour les déplacements courts, la marche à pied et le vélo s'imposent ; encore faut-il qu'ils y soient encouragés, pour que ce soit un plaisir et non une corvée risquée.

**Il faut des arceaux pour accrocher les vélos, bien sûr, mais aussi de vraies pistes cyclables** matérialisées sur tous les axes, et pas des « voies vertes » faisant - mal - cohabiter piétons et cyclistes. Ainsi, sur le trottoir de l'avenue Kennedy, il faudrait au moins une bande cyclable, comme il avait été annoncé, dans la continuité de celle de Saint-Maurice...

Ce ne sont pas les deux discrets panneaux (**qui les voit ?**) placés aux deux extrémités qui régleront le problème ! Et nous attendons avec impatience la piste cyclable bidirectionnelle promise dans la rue de Paris, ayant bien remarqué que l'aménagement des « Hauts de Joinville » avait beaucoup divergé du programme initial (sans consultation publique).

**Depuis bien des années, les Écologistes Joinvillais font pression pour un plus sage partage de la voirie.**

Nous avons contraint la Municipalité à respecter le nouveau Code de la route qui légalise les double-sens cyclables sur la voirie communale en Zone 30. Maintenant qu'ils ont fait leurs preuves, leur signalétique, bâclée, doit être améliorée. Ces Zones 30, qui améliorent incontestablement notre qualité de vie, doivent être systématisées à tout Joinville (hors grands axes départementaux).

Ne regardons pas l'avenir dans le rétroviseur : allons de l'avant !

## Les compteurs communicants sont-ils intelligents ?

Les compteurs communicants (Linky pour l'électricité et GazPar pour le gaz) seront prochainement déployés à Joinville, comme dans toute la France. Ils permettent le télé-relevé et l'analyse en temps réel de votre consommation. Les données sont transmises par des courants parasites de la ligne électrique (CPL, courants porteurs en ligne) qui ne s'arrêtent pas au compteur, mais parcourent tous les circuits électriques de votre logement. D'où une inquiétante pollution électromagnétique et des risques pour les libertés publiques, puisqu'on peut tout savoir de votre consommation !

Il est possible aux particuliers et aux Municipalités (**on en trouve la liste sur internet**) de les refuser : si vous êtes intéressés par la démarche, merci de prendre contact avec nous.

## « ESSILOR » : la dépollution fait des progrès !

La friche « Essilor » est un ancien site industriel « Seveso », gravement pollué, entre la rue de Paris et l'avenue du Maréchal Leclerc. Le promoteur Cogedim y construit un quartier résidentiel privé et une école, pour le compte de la Municipalité. Les Écologistes ont vite compris qu'il n'y avait pas moyen de bloquer le projet sur le terrain de l'urbanisme (malgré son injustice) : c'est sur le terrain sanitaire qu'il fallait se battre.

Nous aurions sans doute pu faire annuler l'école, mais pas les logements : c'est pourquoi nous avons préféré négocier directement avec le promoteur de façon à obtenir une dépollution plus poussée que celle qui était annoncée dans les documents présentés au public. Nous avons trouvé la Cogedim plus responsable que son concurrent Eiffage, et que la Municipalité de Joinville, restée sourde à nos demandes.

Le Protocole d'accord que nous avons signé en avril dernier avec la Cogedim prévoit, outre des parkings à vélo, l'intervention de l'INERIS, un établissement public sous tutelle du ministère de l'Écologie, chargé d'évaluer et de prévenir les risques liés aux pollutions industrielles. Actuellement, l'INERIS effectue l'audit de l'ensemble des rapports techniques remis par le bureau d'étude « dépollution » choisi par la Cogedim. Dans un second temps, l'INERIS réalisera un diagnostic des sols en fond de fouilles afin de vérifier la qualité des sols qui resteront en place, dans le cadre du programme de construction. Ce diagnostic aura lieu lors des travaux de terrassement, quand toutes les terres concernées par la pollution auront été excavées.

Ainsi, sans démagogie, sans vains bavardages, les Écologistes de Joinville travaillent pour votre santé !

## Stop à la taille sévère des arbres !

**Dans notre billet de juin dernier, nous avons dénoncé les pratiques de la municipalité en matière de taille** et d'entretien des arbres de Joinville. Pour l'illustrer, la photo d'un grand platane défiguré par une taille sévère, inappropriée et dangereuse pour son développement. Cet arbre, comme son voisin – qui a subi le même sort au printemps dernier – est situé rue Chapsal juste à côté de l'arrêt du bus 112. Cette photo a suscité la colère du Maire, qui lors du conseil municipal de juin, a justifié la taille sévère par le fait que l'arbre serait une gêne pour les riverains. Nous vous invitons à aller voir où sont situés les deux arbres abîmés... et à constater que l'un d'entre eux est bétonné à son pied, ce qui est bien sûr totalement contraire à toutes les bonnes pratiques en matière de gestion des arbres.

**En cette période d'automne, les arbres d'alignement de la ville sont en train de subir un élagage sévère** qui les transforme en cube et leur enlève un tiers de leur hauteur. Nous continuons à dénoncer cette « taille en rideau », taille peut-être appropriée pour certains arbres d'ornement de jardins à la française, mais pas en l'occurrence à des tilleuls de 50 ou 60 ans, qui tous les ans subissent cette forme d'élagage qui les défigure et les fragilise, alors qu'une taille moins fréquente, appropriée et « raisonnée » serait bien plus protectrice de l'environnement et du bien-être des riverains ( y compris des oiseaux et insectes qui les colonisent).

**Quand on regarde les coûts des différents types de taille, la taille en rideaux s'avère extrêmement coûteuse**, trois fois plus que la taille douce. On s'étonne donc qu'elle soit appliquée systématiquement tous les ans à Joinville sur nos arbres d'alignement, contrairement aux recommandations des spécialistes qui préconisent une taille tous les deux ans. La taille en rideaux serait-elle un pactole pour SPE, société d'élagage qui opère depuis plusieurs années à Joinville et qui manifestement ne respecte pas les normes de la Charte de l'arbre ? Quoi qu'il en soit, le coût de ces opérations d'élagage et leur atteinte à l'écosystème doivent être remis à plat et dénoncés.

Pourquoi ne pas en débattre loyalement avec la municipalité, qui semble si concernée par ces questions ?



Plus d'infos sur notre site [www.joinville-ecologie.org](http://www.joinville-ecologie.org) ou en flashant notre QR code

